

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail

**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DES
TRANSPORTS (MIT)**

PORT AUTONOME DE COTONOU (PAC)

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)



**PROCES VERBAL D'INFRUCTUOSITE REVUE DU 05
DECEMBRE 2023**

Objet du dossier d'appel à manifestation d'intérêt :

**ARCHITECTURE INTERIEURE DU CENTRE DES AFFAIRES MARITIMES DE
COTONOU**

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2023

Référence PPMP : PI_DGT_83283

Décembre 2023

H

A A

Procès-verbal d'infructuosité

Objet : Avis à manifestation d'intérêt (AMI) N°005/2023/PAC/DG/DPRMP/SPMP/DPMP/SAP du 26/10/2023 relatif aux prestations d'architecture intérieure du Centre des Affaires Maritimes de Cotonou.

Mode de passation : Avis à manifestation d'intérêt (AMI)

L'an deux mil vingt-trois et le mardi 05 décembre à 10 heures 00, dans la salle de dépouillement de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la commission d'ouverture et d'évaluation des offres s'est réunie pour prononcer l'infructuosité du marché relatif à l'avis cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° 056/2023/PAC/DG/DPRMP/SPMP/DPMP/SAP du 17 octobre 2023 les personnes dont les noms suivent :

Président : Félix Dieudonné ADAHE VIGBE, PRMP

- **Rapporteur :** Sorhibou AVLESSI, Spécialiste en Passation des Marchés Publics, Coll/DMP

- **Membres :**

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
DI	Adamo ESPOSITO	DI/PAC	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse détaillée des manifestations se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :











Lot Unique	Intitulé : Architecture intérieure du Centre des Affaires Maritimes de Cotonou.	
Procédures		
Mode de passation	Appel à Manifestation d'intérêt	
Justification	-	
Soumissionnaire(s)		
<ul style="list-style-type: none"> - MARIAM KOMAN KEITA - NOUVELLE VISION SARL - SOUKAINA Hassani - KISSI Romaric - CABINET AMASEY - AGUENOUNON SENAMI - BOUZGUENDA Wiem - SATA CONCEPTE 		
Soumissionnaires écartés		
Soumissionnaires	Motifs	
MARIAM KOMAN KEITA	La manifestation n'est pas qualifiée. En effet ce soumissionnaire a obtenu la note de 55/100.	
NOUVELLE VISION SARL	La manifestation est non recevable. Ce soumissionnaire a déposé sa manifestation pour le compte d'un cabinet d'architecture et non d'un consultant individuel. La COE a décidé de ne pas contrôler la présence physique des pièces du dossier de manifestation d'intérêt.	
SOUKAINA Hassani	La manifestation est non recevable Ce soumissionnaire a déposé sa manifestation en exemplaire unique sans fournir le support électronique contenant la version électronique de sa manifestation. La COE a décidé de ne pas contrôler la présence physique des pièces du dossier de manifestation d'intérêt.	
KISSI Romaric	La manifestation n'est pas qualifiée. En effet ce soumissionnaire a obtenu la note de 55/100.	
CABINET AMASEY	Ce soumissionnaire a déposé sa manifestation par mail. Elle est donc déclarée irrecevable par la COE.	
AGUENOUNON SENAMI	La manifestation est non recevable. Ce soumissionnaire a fourni une lettre de manifestation d'intérêt non cachetée. Cette pièce n'est pas conforme au modèle présenté dans l'avis d'appel à manifestation.	
BOUZGUENDA Wiem	La manifestation est non recevable : Ce soumissionnaire a fourni une lettre de manifestation d'intérêt non datée. Cette pièce n'est pas conforme au modèle présenté dans l'avis d'appel à manifestation	

SATA CONCEPTE	L'offre est non recevable : Ce soumissionnaire a déposé sa manifestation hors délai. Elle est donc déclarée irrecevable par la COE
Attributaire	
Nom	- Néant
Montant proposé	-
Montant évalué (corrigé) TTC	-
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	-
Prix	F CFA
Délai d'exécution	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

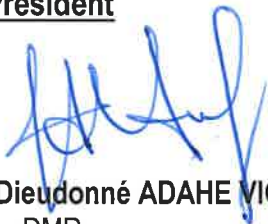
La présente procédure est déclarée infructueuse selon les dispositions de l'article 71 du Code des Marchés Publics sous réserve de la validation de la DCMP.

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 45 minutes.

Fait à Cotonou, le 05 décembre 2023

Ont signé :

Le Président



Felix Dieudonné ADAHE VIGBE
DMP

Le Rapporteur



Sorhibou AVLESSI
SPMP

Les membres



Esposito ADAMO
DIT